



Commission Fédérale des Arbitres

~ Section "Lois du Jeu" ~

Loi 5

~ Questions / Réponses ~

Direction Technique de l'Arbitrage

~ Mai 2017 ~

1° Réserve technique

QUESTION L5/§1/Q1

Des dirigeants, conscients que la réserve technique déposée contre leur équipe est fondée, s'arrangent, dès le coup de sifflet final, pour faire disparaître leur capitaine et le soustraire ainsi à la formalité de la signature de la feuille de match. Que doit faire l'arbitre ?

Dès la fin de la rencontre, il appartient à l'arbitre de demander aux capitaines de venir signer la feuille de match.

Constatant l'absence du capitaine, l'arbitre le mentionne sur la feuille de match et dans son rapport.

QUESTION L5/§1/Q2

45^{ème} minute de jeu. Coup franc direct pour l'équipe A. Une fois toutes les conditions requises, l'arbitre donne le signal d'exécution par un coup de sifflet. Au moment où le tireur botte le ballon, l'arbitre siffle parce qu'un défenseur de l'équipe B s'est approché à moins de 9,15 m du ballon.

Le but est marqué directement. L'arbitre l'accorde malgré les protestations de l'équipe défendante, notamment du gardien, puis renvoie aux vestiaires les deux équipes pour la mi-temps.

Au moment du coup d'envoi de la 2^{ème} période, le capitaine de l'équipe B dépose une réserve technique suite au but de la 45^{ème} en jugeant que le jeu n'a toujours pas été repris. Décisions ?

Quelle serait la décision si, à la place d'un coup franc direct, les mêmes faits s'étaient produits sur un penalty ?

L'arbitre ne peut plus revenir sur sa décision ayant, de par son coup de sifflet, mis un terme à la 1^{ère} période. La pause entre les deux périodes ne peut, en aucun cas, être considérée comme une reprise de jeu.

La décision serait la même si les faits s'étaient produits sur un penalty.

QUESTION L5/§1/Q3

Lorsqu'un arbitre fait une faute technique en reprenant le jeu par une balle à terre, à quel moment un capitaine d'équipe peut-il déposer une réserve technique pour que celle-ci soit recevable ?

La réserve technique doit être déposée avant que l'arbitre effectue la balle à terre.

QUESTION L5/§1/Q4

Ballon en jeu. Le gardien de but de l'équipe A tient le ballon en mains. Le capitaine adverse demande à l'arbitre pour effectuer un remplacement. L'arbitre fait signe au gardien d'arrêter de jouer, sans donner de coup de sifflet, et autorise le remplacement.

Alors que le remplacement est effectué, l'arbitre, toujours sans donner un coup de sifflet pour la reprise du jeu, indique au gardien, par un geste du bras, de reprendre le jeu. Le gardien dégage le ballon des mains. Le capitaine de l'équipe B dépose une réserve technique concernant cette reprise de jeu.

Quand cette réserve doit-elle être déposée pour être recevable ?

Cela ne peut être qu'à l'arrêt de jeu suivant le dégagement du gardien puisque le jeu n'a pas été arrêté.

QUESTION L5/§1/Q5

Le capitaine d'une équipe se blesse et sort du terrain pour se faire soigner. L'arbitre, estimant que la sortie est de courte durée, n'impose pas à juste titre la nomination d'un nouveau capitaine. Pendant l'absence de celui-ci, une réserve technique est déposée. Décisions ?

Il appartient à l'arbitre de faire respecter la procédure de dépôt de la réserve. Dans la mesure où le capitaine blessé peut procéder au dépôt de la réserve, l'arbitre enregistrera la réserve en sa présence.

Dans le cas contraire, il demandera à l'équipe concernée de désigner un capitaine pour la circonstance.

QUESTION L5/§1/Q6

Une réserve technique est déposée en 1^{ère} période par le capitaine A en présence du capitaine B et de l'arbitre assistant le plus proche. Après le match, la réserve doit être signée par le capitaine A, le capitaine B, l'arbitre et l'arbitre assistant.

Qui doit signer la feuille de match si l'un des capitaines est exclu en seconde période ou après le coup de sifflet final ?
Même question si le fait se produit en compétition "jeunes" ?

L'arbitre fera signer les personnes présentes (capitaines, dirigeants, arbitres) au moment du dépôt de la réserve. Toutefois, en cas d'absence de l'une de ces personnes, celles qui les auront remplacées contresigneront la réserve.

L'arbitre mentionnera dans son rapport les explications nécessaires permettant de comprendre pourquoi la réserve est signée par des personnes non présentes sur le terrain au moment de son dépôt.

QUESTION L5/§1/Q7

Une équipe de catégorie "jeunes" se déplace uniquement avec un entraîneur licencié majeur. Celui-ci est exclu par l'arbitre avant la rencontre. Le cas échéant, qui peut déposer une réserve technique (ou tout autre type de réserve) ?

Dans ce contexte particulier, l'entraîneur exclu conservera toutefois ses fonctions administratives et c'est lui qui déposera la réserve.

2° Joueur blessé

QUESTION L5/§2/Q1

Dans un choc entre un gardien de but et un joueur, les deux sont blessés. Décisions ?

Le gardien de but et le joueur de champ pourront être tous les deux soignés sur le terrain.

Par conséquent, le joueur de champ, comme le gardien de but, pourra reprendre le jeu immédiatement.

Toutefois, si les soins du joueur de champ se prolongent après que le gardien de but est rétabli, l'arbitre fera sortir ce joueur afin de faire reprendre le jeu rapidement.

QUESTION L5/§2/Q2

Sur une action de jeu, deux adversaires se blessent. Le jeu est arrêté. Les soigneurs interviennent et évacuent les joueurs sur une civière. A cet instant, l'entraîneur de l'un des blessés demande à faire entrer un remplaçant à la place de son joueur. Décisions ?

Le remplacement est accepté parce que l'obligation d'attendre la reprise du jeu pour revenir sur le terrain ne s'applique qu'au joueur blessé préalablement sorti du terrain.

Elle ne concerne en aucun cas son remplaçant qui peut immédiatement rentrer sur le terrain avec l'autorisation de l'arbitre.

QUESTION L5/§2/Q3

Quelle est la procédure à appliquer lorsqu'un joueur refoulé pour saignement demande à revenir sur le terrain ? Explications.

Le joueur pourra revenir sur le terrain avec l'accord de l'arbitre. Cela peut se faire pendant le déroulement du jeu après que le 4^{ème} arbitre ou l'arbitre assistant a vérifié l'arrêt du saignement.

IFAB 2016 – Loi 6 : "Les autres arbitres aident l'arbitre lors de l'inspection du terrain, des joueurs et de l'équipement des joueurs (y compris si des problèmes ont été résolus), contrôlent le temps et consignent par écrit les buts, les incorrections, etc."

QUESTION L5/§2/Q4

Quelle est la durée maximale d'interruption lorsque la blessure importante d'un joueur nécessite l'intervention de secours extérieurs sur le terrain ?

Le délai d'interruption de la partie, prévu pour les cas d'intempéries ou de pannes d'éclairage (45 minutes), ne s'applique pas à cette situation.

Le délai est laissé à l'appréciation de l'arbitre qui doit prendre en compte la possibilité ou non de mener la rencontre à son terme.

QUESTION L5/§2/Q5

Juste à la fin du temps additionnel (1^{ère} ou Sde période), un joueur commet une faute qui n'est pas sifflée par l'arbitre. La fin de la période est sifflée et l'arbitre se rend compte que le joueur victime de la faute est sérieusement blessé. Décisions et explications ?

L'arbitre s'en rend compte alors qu'il est toujours sur le terrain :

- Exclusion du joueur fautif pour faute grossière.
- Dans le cas où le fautif a déjà quitté le terrain, l'arbitre le rappellera pour lui présenter le carton.

L'arbitre s'en rend compte une fois rentré aux vestiaires :

- Exclusion du joueur fautif pour faute grossière.
- Dans ce cas, l'arbitre ne présentera pas le carton mais appellera le fautif ainsi que les deux capitaines pour les informer de sa décision.

Rapport.

QUESTION L5/§2/Q6

À la 75^{ème} minute, ballon en jeu, le n°11A se rapproche de son banc, sans sortir du terrain, se plaignant d'une douleur au mollet gauche. Le soigneur, tout en restant dans sa surface technique, lui administre des soins par-dessus la ligne de touche. Au même moment, ce joueur voit le ballon passer proche de lui. Il le récupère et va marquer un but somptueux pour son équipe. Décisions et explications ?

- *Le joueur aurait dû sortir du terrain pour se faire soigner.*
- *Avertissement au n°11A pour comportement antisportif.*
- *On considère que le comportement de ce joueur relève d'un contournement de la Loi.*
- *But refusé. Coup franc indirect pour l'équipe adverse à l'endroit où le joueur a repris le ballon.*

QUESTION L5/§2/Q7

Que doit faire l'arbitre, dans le cas d'une "mini blessure" où le joueur s'approche de la ligne de touche et se fait administrer "un peu de bombe" ?

Si cela n'a aucune interférence avec le jeu, l'arbitre n'interviendra pas parce que, selon la Loi 5, les décisions arbitrales reposent sur l'opinion de l'arbitre qui décide de prendre les mesures appropriées dans le cadre des Lois du Jeu.

QUESTION L5/§2/Q8

À la 75^{ème} minute, ballon en jeu, le gardien de but de l'équipe A se plaint d'une douleur au mollet gauche. Le soigneur, tout en restant hors du terrain, administre par-dessus la ligne de but des soins au gardien de but qui ne sort pas du terrain. Au même moment l'attaquant n°9B frappe au but. Le ballon se dirige en pleine lucarne. Le gardien de but A se précipite vers son but et arrive à détourner le ballon en corner. Décisions et explications ?

- *Le gardien de but pouvant être soigné sur le terrain, l'arbitre ne devra pas lui demander de sortir.*
- *Corner.*

QUESTION L5/§2/Q9

Le n°7A est blessé et l'adversaire n°2B est averti suite à la faute qu'il a commise. Alors que le n°7A se fait soigner sur le terrain, il est également nécessaire de soigner le n°2B. Ce dernier pourra-t-il reprendre le jeu dans les mêmes conditions que le n°7A ?

L'application de la Loi 5 quant à la reprise du jeu immédiate pour le joueur blessé ne concerne que le cas où l'adversaire a été averti.

Par conséquent, le fautif n'entre pas dans cette application de la Loi. Le n°2B devra donc quitter le terrain, attendre que le jeu soit repris et, après le signal de l'arbitre, il pourra reprendre part au jeu.

QUESTION L5/§2/Q10

Une équipe de catégorie "jeunes" se déplace uniquement avec un entraîneur licencié majeur. Celui-ci est exclu par l'arbitre avant la rencontre. Qui pourra soigner un joueur blessé de son équipe en cas de nécessité ?

L'arbitre sera dans l'obligation de faire revenir cette personne et de l'autoriser à apporter des soins au joueur blessé.

3° Sanctions disciplinaires

QUESTION L5/§3/Q1

En seconde période, l'attaquant n°7 de l'équipe A tacle irrégulièrement le n°8 adverse. Ce dernier se relève et donne un coup de pied à son agresseur. Au moment où l'arbitre montre le carton rouge aux deux joueurs, l'assistant est sollicité par l'entraîneur de l'équipe B pour un remplacement. L'arbitre donne son accord pour le remplacement puis note les deux exclusions sur sa carte d'arbitrage. L'assistant procède au remplacement du n°8 par le n°13 et ne se rend pas compte que le n°8 venait d'être exclu. L'arbitre fait reprendre le jeu par un coup franc direct. Quelques instants plus tard, lors d'un nouvel arrêt de jeu, le capitaine de l'équipe A fait remarquer à l'arbitre que l'équipe adverse joue à 11. L'arbitre se rend compte de la situation. Décisions et explications ?

- Annulation du remplacement et refoulement du n°13 sans avertissement (erreur des arbitres).
- L'équipe A continue obligatoirement le match à 10. Le n°13 doit quitter le terrain et pourra remplacer ultérieurement un partenaire.
- Reprise consécutive à l'arrêt.
- Rapport.

QUESTION L5/§3/Q2

Un défenseur commet une faute passible d'un avertissement. L'arbitre laisse l'avantage et le ballon revient vers un autre attaquant. Le défenseur précédent commet une faute - sur un second attaquant - passible elle aussi d'un avertissement. Doit-on exclure ce joueur ou simplement lui donner un avertissement pour "l'ensemble de son œuvre" ?

L'arbitre prendra soin de clairement indiquer qu'il sanctionne, sur le plan disciplinaire, successivement les deux fautes en montrant du bras les deux endroits où elles ont été commises et lèvera le carton jaune deux fois.

Ensuite, l'arbitre présentera le carton rouge indiquant l'exclusion.

QUESTION L5/§3/Q4

L'arbitre découvre qu'une équipe est à 12. Il s'avère que le joueur supplémentaire est le capitaine de cette équipe, celle-ci ayant changé une fois de capitaine au cours de match. Le joueur supplémentaire n'était pas le capitaine au début du match. Il a reçu le brassard au cours du match. Décisions et explications ?

Le joueur supplémentaire recevra un avertissement pour avoir pénétré sans autorisation.

Dans le cas d'une équipe comportant un joueur supplémentaire, l'avertissement au capitaine n'apparaît plus dans les textes de Loi.

QUESTION L5/§3/Q5

Un but doit être refusé en application des Lois du Jeu (*ex : but marqué délibérément de la main*) mais l'arbitre ne se rend pas compte de la faute et il siffle la fin de la période. C'est alors que l'arbitre assistant concerné par la phase de jeu l'appelle. Décisions et explications ?

S'il s'agit de la fin de la 1^{ère} période, de la fin du match avant les prolongations ou de la fin de la 1^{ère} période des prolongations :

- L'arbitre peut revenir sur sa décision tant qu'il n'a pas quitté le terrain. But refusé. Avertissement au buteur (CAS).

S'il s'agit de la fin de la rencontre (sans prolongations ni tirs au but) :

- L'arbitre ne peut pas revenir sur sa décision même s'il est encore sur le terrain.

S'il s'agit de la fin de la seconde période des prolongations avec tirs au but à suivre :

- L'arbitre peut revenir sur sa décision.

QUESTION L5/§3/Q6

L'équipe A donne le coup d'envoi initial. Au début de la seconde période, cette même équipe donne à nouveau le coup d'envoi. Quelques secondes après (*sans arrêt de jeu entre temps*), l'arbitre donne un carton rouge au n°5B pour avoir annihilé une occasion manifeste de but. À cet instant, le capitaine de l'équipe B souhaite déposer une réserve technique concernant le coup d'envoi qui devait revenir à son équipe. Décisions ?

Même question, si l'exclusion a été donnée pour une faute grossière ?

Pour une faute grossière ou un acte de brutalité, l'arbitre maintiendra l'exclusion. Mais si le joueur a simplement annihilé une occasion manifeste de but, il ne recevra aucune sanction disciplinaire puisque le but n'aurait pas pu être validé.

L'arbitre fera recommencer la seconde période en donnant le coup d'envoi à l'équipe B.

QUESTION L5/§3/Q7

Le n° 5A a été averti en 1^{ère} période. À la 60^{ème} minute, ce n°5A commet une faute passible d'un avertissement sur l'attaquant n°9B qui se dirige vers le but adverse. L'arbitre laisse l'avantage. Le n°9B tire et le ballon est capté par le gardien A. Ce dernier dégage le ballon vers son partenaire n°5A. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- Second avertissement au n°5A qui est exclu pour avoir reçu deux avertissements.
- Coup franc indirect à l'endroit où le n°5A interfère dans le jeu.
- La Loi 12, chapitre "avantage" précise qu'en pareil cas, lorsque l'arbitre aura laissé le jeu se dérouler, il sera tenu de l'interrompre si le fautif interfère à nouveau dans le jeu, afin de l'exclure pour un second avertissement. En l'absence d'interférence, au prochain arrêt de jeu, le joueur sera exclu.
- Rapport.

4° Questions diverses

QUESTION L5/§7/Q1

Le capitaine est exclu. Qui doit le remplacer ?

L'arbitre demande aux joueurs de l'équipe concernée de désigner un nouveau capitaine.

A défaut, l'arbitre désignera de lui-même ce nouveau capitaine.

QUESTION L5/§7/Q2

Un joueur empêche volontairement, de la main, qu'un but soit marqué par l'équipe adverse. L'arbitre, qui a vu la faute, accorde le penalty qui s'impose mais n'arrive pas à identifier le véritable fautif. Décisions et explications ?

Dans la Loi 3, le paragraphe "capitaine de l'équipe" précise que celui-ci est, "dans une certaine mesure, responsable du comportement de son équipe". Dans cette situation, l'arbitre doit donc placer le capitaine face à ses responsabilités en lui demandant de désigner le partenaire fautif.

Il sera notamment informé qu'en cas de refus d'apporter son aide :

- *Il sera tout d'abord averti pour comportement antisportif.*
- *S'il persiste à refuser d'apporter son aide, il recevra un second avertissement pour comportement antisportif. Il sera alors exclu pour avoir reçu deux avertissements.*
- *En tout état de cause, l'équipe du joueur fautif ne pourra reprendre le jeu qu'à 10.*
- *Rapport en cas d'exclusion.*

Il sera fait application de ces mêmes dispositions par l'arbitre lorsque c'est l'arbitre assistant qui voit la faute mais ne peut pas identifier le joueur fautif.

QUESTION L5/§7/Q3

L'arbitre n'arrive pas à identifier le coupable d'un acte de brutalité. Il s'adresse à son capitaine qui refuse de signaler le partenaire fautif. Le capitaine, qui persiste dans son refus, est d'abord averti puis exclu. Avant la reprise du jeu, le fautif se dénonce à l'arbitre. Décisions et explications ?

Le jeu n'ayant pas encore repris, l'arbitre exclura le vrai coupable et retirera l'exclusion infligée au capitaine.

Par contre, son comportement ne peut pas être totalement "blanchi". L'arbitre maintiendra le 1^{er} avertissement pour le comportement antisportif. Ce dernier reprend donc sa place.